

REPUBLIQUE RWANDAISE



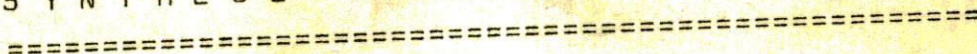
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Acad.

SYNTHESE
DU
RAPPORT ANNUEL 1979

Kigali le 28 décembre 1979

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL



En 1979, la diplomatie rwandaise a continué sur sa lancée inaugurée par la IIème République afin de consolider sur le plan extérieur la politique de paix et de renouveau, base de l'épanouissement de la population mobilisée pour son propre développement.

Le souci constant du Gouvernement de développer aussi intensément que possible les relations de bon voisinage avec les pays qui nous entourent a été concrétisé par des actes nouveaux tandis que le renforcement des amitiés avec les pays et les Organismes susceptibles d'apporter un appui au programme de développement national a connu un nouvel élan pendant cette troisième année du Plan quinquennal de développement.

Enfin, sur le plan international, la République Rwandaise a continué à se manifester en apportant une contribution appréciable dans les rencontres internationales aux problèmes qui se posent à la Communauté mondiale.

Quelques faits méritent une mention spéciale comme devant caractériser l'année qui s'achève. Le Président de la République a effectué deux déplacements importants dans le cadre bilatéral: le premier en République du Kenya où il a signé avec son Homologue, le Président Daniel ARAP MOI, plusieurs accords tant politiques qu'économiques.

Ainsi, le Gouvernement kenyan sensible aux difficultés du Rwanda, pays enclavé, a promis de faciliter le transit sur son territoire des marchandises en provenance ou en direction de Mombasa en passant par Malaba. Des installations de stockage pour nos produits seront construites dans ces deux endroits.

/...

La seconde visite présidentielle a eu lieu au Burundi en réponse à celle faite par le Président BAGAZA au Rwanda en 1977. A cette occasion, pour concrétiser davantage la volonté des deux pays de coopérer, il a été décidé de procéder dans les meilleurs délais à la suppression des droits de péage qui frappent les véhicules transportant des marchandises en provenance ou à destination des deux pays. Cette mesure profite surtout au Burundi qui éprouve des difficultés au port de Dar-es-Salaam et oriente ainsi son transport vers le port de Mombasa en transitant par notre pays.

Comme hôtes de marque, le Rwanda a reçu en visite officielle le Président de la République Française au mois de mai ainsi que 14 Chefs d'Etat et de Gouvernement venus à Kigali assister à la VIème Conférence franco-africaine, autre grand événement dans les annales de la République Rwandaise. De cette façon, notre pays a affirmé davantage son attachement à la Communauté francophone et renforcé sa crédibilité internationale.

Encore une fois comme en 1967, une bande de 12 mercenaires belges ayant l'intention de semer le trouble en République soeur du Zaïre a été appréhendée sur le territoire rwandais, jugée et condamnée par les tribunaux rwandais et enfin expulsée vers le pays d'origine après concertation avec les autorités zaïroises.

L'épreuve de force, engagée en 1971 entre le Président NYERERE et le Maréchal IDI AMIN DADA qui avait envahi la Tanzanie en novembre 1978, a connu son dénouement en avril 1979 par le renversement du dictateur ugandais et son remplacement par des dirigeants plus disponibles pour la coopération avec les pays voisins.

/...

Pendant les trois mois qu'a duré la guerre ugando-tanzanienne, le Rwanda a connu un blocus économique total qui l'a obligé à faire appel à l'aide d'urgence pour assurer l'approvisionnement plus ou moins normal du pays et l'évacuation d'une partie de ses exportations, sources des devises dont il a besoin. C'est dans ces moments difficiles que le Rwanda a pris le pouls de l'amitié et de la considération que lui portent les pays auxquels il est lié par des relations diplomatiques et de coopération économique.

Le Rwanda continue en outre d'oeuvrer pour la consolidation de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs, même s'il faut reconnaître que cette Communauté qui avait démarré en flèche, a connu un moment de passage à vide à cause de certains intérêts nationaux égoïstes au préjudice des intérêts communautaires. Quant à l'Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Bassin de l'Akagera, elle cherche encore sa voie avec plus ou moins de bonheur.

Cette année a eu lieu au Bénin la Xème Conférence des Chefs d'Etat de l'OCAM au cours de laquelle le Rwanda a terminé son mandat de Président en exercice de l'Organisation mais a été sollicité pour désigner un Secrétaire Général en remplacement du Docteur SYDNEY MOUTIA. C'est ainsi que Monsieur AMRI SUED Ismaïl a été nommé Secrétaire Général de l'OCAM pour un mandat de 4 ans.

En Afrique, les problèmes de la décolonisation demeurent les préoccupations majeures comme il en était ainsi il y a un an, même si un certain optimisme se remarque en ce qui concerne la Rhodésie après les négociations de Lancaster House.

/...

En Namibie et en Azanie, l'Afrique du Sud continue à défier l'opinion internationale en ce qui concerne la décolonisation et la politique d'apartheid.

Mille neuf cent soixante-dix neuf a été l'année fatale pour les dictateurs en Uganda, en Guinée Equatoriale et en Empire Centrafricain qui ont quitté le pouvoir utilisé pour opprimer leur Peuple au lieu de le conduire dans la voie de l'épanouissement et du développement.

Au Maghreb, une situation anachronique a été créée à la suite de l'annexion du Sahara Occidental par le Maroc qui fait actuellement cavalier seul, la Mauritanie s'étant retirée de cette guerre qui lui coûtait trop cher et risquait de compromettre son unité. Le Maroc a malheureusement annexé purement et simplement la partie laissée par la Mauritanie. Cela a poussé le POLISARIO et l'Algérie à montrer plus de détermination afin de forcer l'armée marocaine à décrocher, ce qui rend précaire les efforts de pacification dans cette région. La République Rwandaise guidée par le principe universellement reconnu de l'autodétermination soutient le peuple sahroui dans sa lutte pour l'indépendance nationale.

Le problème de l'intervention des puissances étrangères dans les affaires africaines n'est pas complètement disparu car les forces cubaines et soviétiques consolident leur position dans le calme, tandis que les forces occidentales se sont manifestées en Centrafrique et au Tchad.

/...

Au Moyen-Orient, l'Egypte a décidé de mettre fin à l'état de guerre qui l'oppose depuis 30 ans à l'Etat d'Israël, mais cette décision a eu comme conséquence de couper ce grand pays du reste du monde arabe. L'Egypte a signé les accords de paix avec Israël à Washington le 26 mars 1979 et a récupéré le territoire du Sinaï. Mais cette paix séparée conduira-t-elle à une paix globale au Moyen-Orient ?

La signature de ces accords a changé fondamentalement la problématique de la lutte palestinienne et mis en embarras la Syrie et la Jordanie qui réclament à Israël les terres occupées pendant la guerre de six jours en 1967. Ces initiatives égyptiennes sont considérées par les pays arabes du front de fermeté comme une trahison pure et simple à la cause arabe.

Le Rwanda croit quant à lui qu'aucune solution juste, équitable et durable ne sera trouvée au problème du Moyen-Orient si tous les droits inaliénables du peuple palestinien y compris le droit de disposer de son Etat propre ne sont pas sauvegardés.

Le continent européen consolide son unité et cherche les mécanismes adéquats pour y parvenir notamment dans le domaine économique où déjà l'ECU-CEE sert de monnaie commune, tandis qu'en politique, l'élection du Parlement européen a eu lieu au suffrage universel. Il se confirme également qu'après la chute des dictateurs en Espagne, en Grèce, et au Portugal, l'Europe occidentale tient à protéger les valeurs humaines qui font l'essentiel de la démocratie.

.../...

A nouveau, l'Asie connaît des convulsions, la Chine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui s'y disputent l'influence, s'y affrontent par le Cambodge et le Vietnam interposés, tandis que les Etats-Unis, instruits par leur enlèvement dans les maquis vietnamiens regroupent leurs satellites dans cette région troublée en les invitant à résister contre le communisme. Sous la présidence de Jimmy CARTER, les Etats-Unis ont multiplié des gestes d'apaisement pour amener l'URSS à plus de modération et à moins d'interventions militaires dans le monde sauf là où elle était déjà installée en maître incontesté comme en Ethiopie et en Angola.

Le 2ème accord SALT II sur la limitation des armes stratégiques a été signé à Vienne.

En 1979, le Rwanda a continué à consolider ses relations amicales avec les pays voisins et les pays amis susceptibles de lui apporter de l'aide mais dans une conjoncture internationale et régionale difficile.

Les points chauds de l'actualité connus il y a un an n'ont pas tellement évolué et continueront de préoccuper la Communauté internationale en Afrique Australe, au Sahara occidental, au Moyen-Orient et au Sud-Est asiatique.

Les grandes puissances cherchent toujours à redresser leur situation économique et à consolider leurs zones d'influences ou à en acquérir d'autres, s'affrontant ici et là par petites puissances interposées. Le Rwanda observe avec prudence l'évolution de chaque situation et y joue un

rôle bien approprié de petit pays épris de paix et voulant entretenir de bonnes relations de coopération avec tout le monde dans le respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'égalité de tous les Etats.

Beaucoup de délégations officielles rwandaises ont sillonné le monde pour renforcer nos liens de coopération avec les pays amis et les organismes internationaux qui participent au développement de notre pays. Des délégations étrangères ont également séjourné au Rwanda où des réunions en Commission mixte de coopération ont eu notamment lieu.

La coopération tant bilatérale que multilatérale aura enregistré des succès évidents au cours de l'année 1979. Des activités et des faits bien concrets qui ont eu le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération comme centre d'intérêt le prouvent à suffisance.

Neuf commissions mixtes (Burundi, Tanzanie, Libye, Gabon, Djibouti, France, Belgique, Allemagne et Roumanie) ont permis aux délégations rwandaises et à celles des pays amis de passer en revue les secteurs de coopération entre le Rwanda et les pays respectifs. Elles se sont toutes félicitées de la solidité de liens d'amitié et de coopération qui existent entre le Rwanda et leurs pays et ont exprimé leur volonté de les affermir encore davantage.

Les pays développés ont pu considérer les problèmes spécifiques au Rwanda et ont accepté, dans les contributions qu'ils auront à apporter, de respecter les priorités établies par les autorités du pays.

.../...

Ainsi, devons-nous apprécier l'effort de la France dans le domaine du développement rural. Dans ce cadre, il convient de mentionner notamment le projet agro-pastoral du Bugesera, le projet du Bugesera-Est Gisaka-Migongo, le projet hydro-agricole des vallées du Bassin de l'Akanyaru, le programme de construction des silos à grain, le projet d'extension de la culture des oléagineux.

Ce pays s'est également montrée très sensible à la situation du Rwanda comme pays enclavé et a promis de jouer un grand rôle dans la recherche des moyens appropriés pour atténuer les difficultés de communication (projet aéroport) et de manque de moyens de stockage des produits pétroliers de secours.

Certes, le secteur de l'Enseignement et de la Formation restera pour longtemps encore privilégié par la coopération française au Rwanda, tant par l'affectation du personnel enseignant dans les établissements secondaires et Instituts supérieurs que pour la fourniture du matériel scolaire.

La Commission Mixte belgo-rwandaise a permis de passer en revue d'une façon approfondie les différents secteurs de coopération à savoir : le domaine rural, l'infrastructure, la santé publique, l'éducation, le domaine industriel, ainsi qu'un certain nombre de secteurs corollaires (bourses d'études et de stage, secteurs administratifs et personnel hors projet, ainsi que l'aide alimentaire).

Pour la première fois dans l'histoire de la coopération entre la Belgique et le Rwanda, une planification indicative, financière et par objectifs, a pu être mise au point.

.../...

Un apport de la coopération belge de près de six milliards de francs belges est envisagée pour la période 1980-1984.

Un nombre important et significatif de nouveaux projets aura été retenu de commun accord dans la perspective d'une planification à moyen terme sur les plans financiers et opérationnels.

Ces projets d'approche audacieuse et novatrice, s'insèrent dans le plan de développement de la République Rwandaise tenant compte des priorités clairement définies par les hautes autorités du pays.

Dans son souci d'alléger les dettes qui accablent de plus en plus les pays pauvres, la République fédérale d'Allemagne a procédé à la remise des dettes du Gouvernement rwandais pour une valeur de 5.137.672.857 FRW. Ce pays nous a également secouru au moment où notre économie a connu l'asphyxie causée par la guerre uganda-tanzanienne au début de l'année. Il faut rappeler ici que c'est 4 millions de DM imputés sur l'aide financière de 5 millions de DM accordée par la RFA dans le cadre de l'aide d'urgence qui ont contribué à l'achat de l'avion cargo d'Air Rwanda.

Nous recevons d'autres aides de la RFA pour le financement d'autres projets touchant les domaines des infrastructures (routes Kigali-Ruhengeri, ligne haute tension Ruhengeri-Gisenyi) du développement rural (projet agro-pastoral et laiterie de Nyabisindu...), des bourses d'études, de l'assistance technique et de l'information.

..../....

Les autorités ouest-allemandes ont assuré qu'elles poursuivront et approfondiront les efforts pour faire aboutir les projets auxquels elles ont accepté de participer et elles ont prévu à cet effet pour la période 1979-1980 un montant de 71,5 millions de DM soit environ 4,29 milliards de Francs Rwandais.

La Suisse et la Suède ont également entendu notre appel au moment de la guerre ugando-tanzanienne et nous ont octroyé une aide d'urgence équivalent respectivement à 27.000.000 FRW et 20.700.000 FRW. Il convient de noter que l'aide d'urgence nous a été également accordée par la Belgique 45.000.000 FRW; l'Arabie Saoudite 200.000 \$ USA, le FED 2.719.000 UCE et l'ONU 232.000 \$ USA.

La Suisse poursuit en plus le financement des projets concentrés surtout en Préfecture de Kibuye comme le Projet Pilote forestier (4.000.000 FS), le Projet Agricole de Kibuye (3.400.000 FS) et les zones de développement rural, etc...

C'est par l'Assistance technique que la coopération avec les Pays-Bas s'est surtout distinguée. Ainsi les volontaires néerlandais ont poursuivi leur programme d'adduction d'eau en milieu rural spécialement en Préfecture de Kibuye et Kigali et ont décidé d'élargir le champs de coopération en octroyant 3.845.000 florins soit 189.596.950 FRW pour le laboratoire vétérinaire, 3.272.000 florins soit 161.342.320 FRW pour l'Hôpital de Gatsibo et Kibungo et 1.587.000 florins soit 74.589.000 FRW pour les CERAI.

.../...

La Coopération avec l'Italie n'évoque guerre. Avec la Grande Bretagne elle se limite au domaine culturel (Enseignement de l'anglais), à la construction de l'Hôpital de Kabaya avec le Grand Duché de Luxembourg et au seul domaine géologique avec l'Autriche.

Les pays nordiques quant à eux n'interviennent au Rwanda que par l'intermédiaire des Eglises ou des O.N.G. nationales. Des aides bilatérales sont accordées à des pays dit de concentration c'est-à-dire la Tanzanie, la Zambie, le Botswana, le Mozambique et l'Angola. Le Rwanda étant en dehors de cette zone, il profite peu de l'aide de ces pays.

Le domaine culturel a toujours été le domaine de coopération privilégié pour les pays socialistes européens. Aussi, compte tenu de notre situation économique leur système de coopération nous paraît difficile, leurs crédits étant assortis de conditions difficiles. En effet, ces pays n'offrent pas de don. Ils seraient toutefois prêts à constituer des sociétés mixtes avec l'Etat rwandais.

Quant à nous, nous poursuivons nos efforts pour les amener à assouplir leurs positions. Aussi, lors de la 1ère Commission Mixte rwando-foumaine, les domaines suivants ont fait l'objet de discussions : coopération économique et technique, assistance technique, coopération culturelle et échanges commerciaux.

Si la coopération avec l'URSS n'a jamais pris une allure de croisière se cantonnant presque exclusivement à l'octroi de bourses d'études, la coopération avec les USA suit une courbe ascendante depuis trois ans, même si, compte

tenu de la grandeur et de la richesse de ce pays, on aurait raison d'espérer plus. C'est que les Etats-Unis prétendent ne financer que les projets qui répondent aux "besoins humains élémentaires" de la population. C'est ainsi qu'ils aident au stockage des denrées alimentaires (1,6 millions \$USA) dans la construction des CERAI, d'une école agricole féminine et d'une forge, à l'amélioration de la santé rurale.

Deux projets financés par le CANADA connaissent des difficultés : il s'agit du projet Muvumba-Kagitumba (6,315 millions \$) et celui intéressant le Ministère de la Jeunesse. Par contre, trois nouveaux protocoles d'accord intéressant trois projets importants ont été signés. Aux termes de ces protocoles, le Canada accordera, sous forme de don, un montant de 2.067.292.800 FRW qui servira à financer la phase II de l'UNR pour la période 1979-1984, la modernisation du réseau de liaisons inter-urbaines par le biais d'un système micro-ondes ainsi que l'extension du réseau de câbles téléphoniques à Kigali, la levée géophysique aéroportée couvrant tout le territoire national.

Pour ce dernier projet des difficultés de liquidités financières viennent de surgir et des risques de retard dans son exécution sont quasi certains.

Le Canada intervient aussi dans d'autres domaines. Ainsi finance-t-il le projet "Empoisonnement des lacs et Développement de la pêche au Rwanda" (175.300 \$). De même, il intervient dans l'octroi de l'aide alimentaire à notre pays.

.../...

Il convient aussi de signaler ici que le Canada a décidé qu'à l'avenir ses interventions seront concentrées dans le domaine agricole et celui des ressources naturelles.

Il y a lieu de se féliciter de l'évolution que suit la coopération entre le Japon et le Rwanda. Cette coopération embrasse plusieurs domaines comme l'industrie (usine d'allumettes à Butare): don de 550 millions de Yens, la santé : 500 millions de Yens), l'enseignement, les télécommunications (station terrienne) et les transports (346.000.000 FRW de prêt à l'ONATRACOM). Les interventions du Gouvernement japonais se font sous forme de prêts et surtout de dons.

Par dessus tout, nous gardons foi dans la coopération horizontale entre les Peuples du Tiers-Monde. Guidée par le respect de la souveraineté et de l'identité de chacun, elle a l'avantage de mettre côte à côte les Peuples qui se ressemblent, qui ressentent les mêmes besoins et qui souvent partagent les mêmes préoccupations.

Une politique réaliste veut que nous coopérions avant tout avec nos voisins immédiats. Aussi des Commissions mixtes rwando-burundaise et rwando-tanzanienne ont permis de nous concerter avec ces pays et d'affermir davantage nos liens de coopération.

Une autre Commission mixte aurait pu réunir des délégués du Rwanda et de l'Uganda si ce pays avait été épargné par la guerre. Elle se tiendra certainement l'année prochaine.

.../...

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la 34ème session ordinaire des Nations Unies, une coopération planifiée et bien exécutée entre l'Afrique et les pays arabes peut contribuer efficacement à réduire le déséquilibre déplorable entre les économies des pays industrialisés et celles des pays en développement.

En ce qui concerne notre pays, cette coopération est effective avec les pays tels que la Libye, et certains pays du Golfe. La coopération avec ces derniers pays s'est concrétisée par l'intermédiaire des Fonds Economiques comme le Fonds koweïtien ou saoudien et celui des Emirats Arabes Unis.

Personne n'ignore les richesses dont ces pays disposent grâce à leur pétrole. Il y aurait lieu de les amener à investir encore davantage dans des projets de développement de notre pays.

Une autre forme de coopération basée sur le principe de l'égalité des Peuples est celle qui lie notre pays à la République Populaire de Chine et à la Corée du Nord.

On se souviendra qu'en 1972, la Chine avait accordé un crédit sans intérêt qui a servi à financer les projets tels que la route Kigali-Rusumo, la riziculture et la sucrerie de Kabuye et bientôt une cimenterie (50.000 T/an). D'autres projets seront également réalisés grâce aux crédits accordés à des conditions intéressantes. Il y a lieu de noter malheureusement que la réalisation des projets convenus connaît beaucoup de retard.

.../...

Les accords passés avec la République Populaire de Corée ont programmé des projets fort intéressants. Ces derniers mettent malheureusement longtemps pour être réalisés, cela pour deux raisons : la première est que la contrepartie exigée du Gouvernement ~~rwandais~~ est énorme. Ensuite à cause du principe selon lequel la Corée n'entreprend l'exécution d'un projet qu'après avoir terminé le premier. Pour l'heure, on notera qu'elle a apporté sa contribution pour la réalisation du Mouvement d'Ensemble (envoi de spécialistes) et à la construction du Palais de la Jeunesse qui sera inauguré, si les promesses sont tenues, en avril de l'année prochaine (contribution coréenne de 214.980.000 FRW contre 17.091.065 FRW du Gouvernement rwandais).

Enfin on ne saurait terminer cette partie de la coopération bilatérale sans signaler que des espoirs de coopération se font jour du côté de l'Amérique du Sud. Deux pays en effet, à savoir le Vénézuéla et Cuba ont manifesté leur volonté de coopérer avec notre pays.

Ouvrir le Rwanda au monde extérieur, aux pays de tous les continents qui oeuvrent pour l'avènement d'un monde de paix et de justice, telle n'est-il pas la première mission du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération : politique d'ouverture mais aussi de solidarité avec les voisins du Rwanda d'abord, avec les autres membres de l'OUA ensuite avec les pays et les Organismes internationaux qui aident à son développement enfin.

Cette solidarité se manifeste entre autres par l'appartenance du Rwanda à des Organisations tant régionales qu'internationales.

Nées pour la plupart après les indépendances et même longtemps après, les Organisations régionales dont le Rwanda fait partie cherchent encore leur voie et n'ont pas encore à leur disposition des gros moyens dont elles pourraient faire profiter leurs membres. Ceci concerné spécialement les Organisations composées uniquement des pays du Tiers-Monde.

Nous avons déjà parlé de la CEPGL qui lie le Burundi, le Rwanda et le Zaïre ainsi que de l'OBK dont les membres sont le Rwanda, la Tanzanie, le Burundi et bientôt l'Uganda. L'avantage d'appartenir à de telles organisations se manifeste lorsqu'il faut approcher les bailleurs de fonds qui souvent préfèrent financer les projets intéressants plusieurs pays à la fois. C'est de cette façon que des projets touchant l'énergie, l'infrastructure, l'agriculture et l'industrie seront financés.

Le Rwanda appartient à d'autres organisations régionales ou entretient des relations de coopération avec ces dernières. Certaines ont surtout une vocation politique (OUA), d'autres comme l'OCAM, se voudraient de plus en plus économiques, d'autres encore ont une fonction bien spécifique : Institut Panafricain de Développement, Organisation interafricaine du Café, Centre régional d'administration du Travail, etc...

Mais les plus puissantes, à cause des moyens dont elles disposent sont certainement l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), l'Institution née de la Convention entre les pays ACP et ceux de la CEE, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), la BADEA et le FAD.

Le Fonds de l'OPEP a déjà accordé deux prêts respectivement de 1,7 millions \$ et de 4,5 millions \$ comme soutien à notre balance des paiements. En outre le fonds de contrepartie de ces crédits servira au financement des projets agri-

.../...

coles et industriels. Il a également accordé au Rwanda un prêt de 2,35 millions \$ pour le cofinancement du projet "Centrale hydro-électrique de MUKUNGWA".

Un prêt de la BADEA de 6 millions de \$USA permettra la réalisation du projet de la Centrale hydro-électrique de la Mukungwa. En outre, cette banque co-finance (avec 5 millions de \$USA) le projet agro-pastoral du BEGM avec la Banque mondiale, le Gouvernement rwandais et le FAC. Il est bon de rappeler ici que le FAD et la BAD ont mis à la disposition du Gouvernement rwandais un montant de 30 millions \$US pour la période 1977-1981.

Ce montant servira entre autre au financement des projets suivants : construction d'une 2ème usine à thé à Pfunda (3,3 millions UCF), la route Ruhengeri-Cyanika (4,3 millions UCF) et la plantation de thé de Gisovu (4.800.000 UCF). Il faut en outre signaler qu'une somme de 7 millions UCF a été mise à la disposition du Gouvernement rwandais et sera utilisée au profit de la route Butare-Cyangugu.

Les domaines d'intervention de l'ACCT sont : la formation, le développement et la technique. Il convient de noter ici le souhait du Gouvernement rwandais selon lequel l'ACCT aiderait à définir le nouvel ordre culturel mondial.

Tant du côté de l'aide bilatérale que l'aide multilatérale, c'est certainement du FED que le Rwanda reçoit le plus. Contrairement aussi à certains pays ACP, le Rwanda sait tirer profit de cette aide, puisque plus de 95 % des quotas mis à sa disposition par le FED sont généralement utilisés.

Il faut signaler que le FED obéit à la Convention ACP-CEE qui est revue tous les cinq ans.

La convention ACP-CEE-Lomé I a établi un type nouveau de relations entre pays sous-développés et pays développés. Cette convention a porté sur des problèmes précis tel que l'aide financière, l'accès au marché européen des produits ACP, la stabilisation des recettes d'exportation et la coopération industrielle.

La coopération financière et technique a connu un succès en ce qui concerne les aides financières fournies dans le cadre des programmes indicatifs. Les moyens financiers disponibles au titre de la première Convention de Lomé s'élevaient à 3.390 millions d'unités de compte européennes tandis que l'enveloppe financière mise à la disposition de la coopération CEE-ACP pour la durée de la nouvelle convention se chiffre à 5.607 millions UCE (soit US \$ 7.457 millions). La nouvelle convention n'a donc pas augmenté sensiblement l'enveloppe financière, malgré l'inflation, l'augmentation du nombre des bénéficiaires et leurs besoins réels. Le niveau réel de 5 ans d'inflation est à peine couvert. Celui de l'augmentation des bénéficiaires ne l'est pas.

En ce qui concerne l'aide financière de la CEE au Rwanda, tout le programme indicatif du Rwanda pour le 4e FED a été engagé. Le Rwanda a reçu de la CEE pour cette période une aide se chiffrant à 67.932.000 UCE comprenant des subventions, des aides exceptionnelles, un transfert STABEX, et un prêt de la Banque Européenne d'investissement (BEI).

.../...

L

La Convention de Lomé I n'a pas organisé une véritable coopération industrielle mais simplement un cadre intentionnel. Elle s'était assignée des objectifs concrets pour promouvoir le développement industriel des ACP, entre autres l'amélioration des transferts de technologies et leur adaptation aux conditions et besoins spécifiques des ACP. La convention de Lomé II a sensiblement renforcé et favorisé l'interdépendance croissante de la CEE et des ACP dans le domaine de la coopération industrielle et agricole. Elle reste cependant également ambiguë en ce sens que cette coopération veut favoriser l'industrialisation du Tiers-Monde mais en parvient pas à soumettre les investisseurs à certaines normes.

La nouvelle convention entend marquer plus nettement encore que jusqu'à présent la nécessité de faire bénéficier les pays les moins développés (39), enclavés (13) et insulaires (19) de mesures adaptées à leurs besoins. Ce traitement privilégié se retrouve dans la plupart des volets de la coopération (STABEX, régimes des minerais, règles d'origine, etc...).

Dans l'aide financière les subventions représentent 80 % des moyens financiers. Les pays les moins développés et enclavés comme le nôtre qui ne peuvent pas profiter des avantages commerciaux ni des investissements industriels des entreprises de la CEE ne peuvent que souhaiter une aide financière substantielle. C'est pourquoi le traitement privilégié des pays les plus pauvres se traduira en premier lieu dans la part qui leur sera allouée lors de la négociation des crédits réservés aux programmes nationaux.

Dans la nouvelle convention, signée le 31 octobre 1979 de nouveau à Lomé, une enveloppe de 600 millions (contre 300 dans Lomé I) a été affectée à la coopération régionale. L'importance de cette dotation devrait permettre de donner une impulsion nouvelle aux grands projets régionaux qui constituent dans beaucoup de cas la seule solution appropriée dans bien des domaines du développement.

Pour ce qui est du libre accès des produits ACP au marché CEE dans le cadre de la coopération commerciale, il y a eu une ambiguïté. L'extension du système des préférences généralisées aux pays extérieures à la zone ACP a érodé considérablement les avantages des Etats ACP.

Il faut également dire que la coopération commerciale est surtout une bonne affaire pour les Neuf qui vendent plus aux ACP qu'ils ne leur achètent.

Le système STABEX est l'aspect réellement novateur de la convention de Lomé I ayant valeur d'exemple. Le système a cependant des effets limités pour la bonne raison qu'il ne repose pas sur des stimulants à la production et n'intervient pas dans la fixation des cours des produits.

La nouvelle convention a porté à 44 le nombre des produits couverts par le système (contre 34 dans Lomé I). L'innovation est que cette convention s'est préoccupée aussi bien des produits agricoles que des minerais. Ainsi pour le Rwanda le minerai d'étain s'ajoute, au thé, au café, au pyrèthre et peaux déjà couverts par le système.

.../...

Dans le système STABEX, les conditions d'intervention du mécanisme se voient améliorées notamment par la diminution des seuils de dépendance et de déclenchement. Dans les 2 cas, le seuil applicable pour les pays les moins développés, enclavés et insulaires passe de 2,5 % à 2 %. Le Rwanda étant classé parmi les 35 pays ACP les moins développés, les transferts STABEX sont des dons.

Dans le régime des minerais comme pour le STABEX, un seuil de dépendance est prévu. Il est de 10 % pour les pays les moins développés, enclavés ou insulaires. Le Rwanda est intéressé par le régime des minerais du fait que le minerai d'étain est inclus dans la liste des minerais couverts.

Le Rwanda apprécie également l'apport du PNUD et de la Banque Mondiale. Le PNUD représente dans le monde le plus grand réseau de coopération technique internationale. Il opère à travers l'oeuvre des Agences spécialisées des Nations Unies telles que : BIT, CEA, CNUCED, FZO, FIDA, ONUDI, UNESCO, OIT, PAM, OMM, OMT, UIT, OMS, OACI, UNICEF, HCR, FNUAP, etc.....

Au cours du cycle de programmation quinquennal actuel (1977-1981), il est prévu que environ 55 % de l'assistance technique et financière du PNUD seront consacrés aux pays dont le produit national brut par habitant est inférieur à 200 \$ USA.

.../...

S'agissant du Rwanda, le PNUD a offert une assistance qui peut être répartie en trois phases comme suit :

- a) Depuis l'indépendance jusqu'à 1972, le PNUD a accordé au Rwanda une aide non programmée, plutôt disparate. En fait, ses interventions consistaient alors en actions ponctuelles en fonction de la disponibilité de ses ressources et selon les besoins du moment exprimés par le Gouvernement.
- b) A partir de 1972, le PNUD a mis sur pied, dans notre pays, une assistance programmée. Le premier programme a embrassé une période quinquennale, à savoir 1972-1976. Pour réaliser ce programme étalé sur 5 ans, le PNUD a octroyé au Rwanda la somme de 10 millions de \$ USA dans le cadre du CIP (chiffre indicatif de Planification) ainsi que 1.190.000 \$ USA dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés.
- c) La troisième phase est celle en cours et concerne la période 1977-1981. Pour la réalisation de l'actuel programme quinquennal, le PNUD s'est engagé à octroyer au Rwanda un peu plus de 20 mio de \$ USA dont 19,75 millions de \$ USA seront accordés au titre du 2ème CIP pour la période 1977-1981 tandis que environ 1,5 mio de \$ USA consiste en allocation spéciale octroyée dans le cadre de l'aide aux pays les moins avancés.

Il est à noter que l'élaboration des dossiers concernant la quatrième phase vient de commencer. Elle se réalise à travers une série de tables rondes sectorielles qui sont tenues entre le PNUD et divers Départements ministériels.

.../...

Commencées en novembre 1979, ces tables rondes se poursuivront jusqu'en février 1980 et seront clôturées par une réunion plénière en juin ou juillet 1980 ainsi que par une séance pour appel d'offres devant se tenir en septembre ou octobre 1980.

Pour la réalisation de ce prochain programme quinquennal, allant de 1982 à 1986, le PNUD a annoncé qu'il accordera à notre pays à peu près 38 millions de dollars USA.

Il est à remarquer enfin que l'aide du PNUD au Rwanda a, jusqu'à présent, permis à notre pays de mener plusieurs activités de développement couvrant presque tous les secteurs de notre économie, à savoir: agriculture, élevage, industrie, énergie, transports et communications, commerce, tourisme, santé, environnement, enseignement et formation professionnelle, planification économique, administration publique, développement communautaire, promotion de la femme, etc.....

Si le PNUD accorde des dons, la Banque Mondiale donne des prêts heureusement à des conditions de faveur (durée: 50 ans, différé d'amortissement: 10 ans, taux d'intérêt $3/4$ de 1 % par an).

C'est en tenant compte de ces conditions intéressantes que le Rwanda a présenté à la Banque pas moins de 12 projets de grande envergure dont certains sont déjà en cours de réalisation. Ces projets touchent des domaines divers comme l'infrastructure, les télécommunications, l'éducation, l'agriculture et l'élevage.

.../...

Il convient de noter qu'en général les autorités de la Banque qui viennent de nommer un représentant-résident à Kigali apprécient la manière dont les projets rwandais sont exécutés.

L'on sait également que la Banque Mondiale est disposée à financer d'autres projets. Toutefois, il a été constaté qu'ici comme ailleurs, ce ne sont pas les bailleurs qui manquent, c'est au contraire les projets viables à présenter qui font défaut.

Au cours de cette année 1979, une série de conventions et accords ont été signés avec les pays amis et organismes internationaux, notamment avec la Belgique, la RFA, la France, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, le Kenya, l'OPEP, l'AID....

Pour renforcer cette coopération, nous sommes obligés d'ouvrir de plus en plus de représentations rwandaises à l'étranger.

.../...

Au cours de l'année 1979, une nouvelle mission diplomatique et un Consulat Général ont été installés, respectivement à Tokyo, au Japon et à Mombasa, au Kenya. L'ouverture de ces deux nouveaux postes constitue une fois de plus un témoignage évident de la diplomatie ouverte et dynamique pronée par la IIème République. Ceci contribuera sans aucun doute à renforcer encore davantage les relations entre ces deux pays, le Japon et le Kenya avec la République Rwandaise.

Ainsi à la fin de cette année, le Rwanda entretient 18 Ambassades et 1 Consulat Général qui sont répartis comme suit à travers les Continents:

Afrique : a) 9 Ambassades

1. BUJUMBURA
2. KAMPALA
3. NAIROBI
4. DAR-ES-SALAAM
5. KINSHASA
6. LIBREVILLE
7. ADDIS-ABEBA
8. TRIPOLI
9. CAIRE

b) 1 Consulat Général

1. MOMBASA

Europe Occidentale : 3 Ambassades

1. PARIS
2. BRUXELLES
3. BONN

.../...

Europe de l'Est : 1 Ambassade

1. MOSCOU

Extrême-Orient : 2 Ambassades

1. PEKIN

2. TOKYO

Amérique du Nord : 3 Ambassades

1. WASHINGTON

2. NEW-YORK

3. OTTAWA

Le personnel diplomatique Rwandais à l'étranger s'élève à 62 unités. 17 postes diplomatiques sont dirigés par des Ambassadeurs, le poste diplomatique de Libreville est dirigé par un Chargé d'Affaires a.i. et le Consulat Général de Mombasa par un Consul Général.

Les possibilités de coopération qui étaient à la base de l'ouverture de la mission diplomatique de Libreville n'ayant pu se réaliser, il a été décidé de fermer ce poste et d'ouvrir une Ambassade à Abidjan, siège de la BAD.

Le Gouvernement Rwandais possède dans certains pays des bâtiments, soit qui abritent les services de chancellerie de nos Ambassades, soit qui sont des Résidences Officielles de nos Ambassadeurs. Ainsi les Chancelleries ont été acquises à Bruxelles, Bonn, Bujumbura, Kinshasa, Dar-Es-Salaam et Washington; et les Résidences des Ambassadeurs à Washington et New-York.

Le souhait du Département est de continuer dans la mesure du possible à acquérir des bâtiments pour nos Ambassades à l'étranger, notamment par des crédits bancaires.

.../...

A long terme, on se féliciterait de ces initiatives qui certainement réduiraient sensiblement le coût de ces Ambassades.

Le problème financier pour nos Ambassades se pose d'une façon permanente et les réclamations d'un budget plus important ne cessent de parvenir au Département. Cela est dû à l'inflation généralisée que connaît le monde entier.

C'est notamment le cas pour les postes de Tokyo, Kinshasa, LIBREVILLE et Paris où la vie est particulièrement chère. Pour les deux premiers, les salaires des diplomates ont dus être revus pour leur permettre de faire face à la situation, mais les autres aussi continuent de réclamer.

Une proposition de relever de 20% les allocations des diplomates qui sont restées stationnaires depuis 1968, a été soumise au Gouvernement dans le but de permettre à nos diplomates de mieux s'acquitter de la Mission qui leur a été confiée à l'extérieur.

Eu égard aux multiples difficultés financières que la Représentation diplomatique du Rwanda n'a cessé de rencontrer au cours de l'exercice, le Département a subdélégué aux diverses Ambassades et au Consulat de Mombasa, la somme totale de FRW 345.279.645 retenue pour ce chapitre.

.../...

Suite à la cherté de la vie en Empire Nippon, l'Ambassade du Rwanda à TOKYO a reçu un montant de FRW 41.446.148, soit plus ou moins 12 % de l'ensemble des crédits alloués à 19 postes. Les problèmes de loyers excessifs qui ont surgi à Addis-Abéba méritent une particulière attention. La fermeture imminente du Poste de Libreville ne règle pas la question puisque simultanément, l'Ambassade du Rwanda à Abidjan ouvrira ses postes. Le budget de l'exercice 1980 devra tenir compte des sommes énormes qui seront dépensées pour les transformations, aménagements et restauration des immeubles achetés ou construits par le Rwanda à Kinshasa, à Bruxelles et à Dar-Es-Salaam.

A part le maintien de ces représentations, des missions régulières sont envoyées à l'étranger qui absorbent évidemment des sommes énormes.

Malgré les efforts des services du Ministère des Finances qui ont accordé un supplément de crédits à l'article des Missions officielles à l'Etranger, il a été impossible de rester dans les limites du budget alloué à cet effet, soit 131.500.000 FRW. Au 14 décembre 1979, nous avons enregistré un dépassement de 4.580.780 FRW, en plus du montant des factures impayées relatives aux transports qui s'élève à plus de FRW 40.000.000.

Il y a lieu de préciser également que les retards dans les demandes d'ordre de mission perturbe quelque peu le service de la comptabilité du Ministère.

.../...

Ajouter à cela les prolongations imprévues des missions et en général le manque de planification de celles-ci, il s'avèrera impossible dans l'avenir, si rien ne change, de prévoir avec exactitude le montant à prévoir dans le budget du département pour les voyages à l'étranger.

Il faudrait donc que les ordres de mission soit demandés à temps et que les prolongations de celles-ci suivent la procédure normale, c'est-à-dire que ces prolongations sont accordées sur demande motivée de l'intéressée. Des instructions ad hoc existent en ce qui concerne la demande des ordres de missions et leurs prolongations.

De plus, en vue d'éviter des dépenses imprévues, les missions à effectuer à l'étranger doivent être planifiées à l'avance.

Le planning des missions à effectuer doit faire partie de l'étude du budget annuel, comme il ressort de la décision du Conseil du Gouvernement du 14 septembre 1979.

La coopération au niveau multilatéral exige non seulement d'entretenir des représentations auprès d'organismes internationaux mais tout d'abord de contribuer au budget des organismes dont nous sommes membres.

Le Rwanda a versé ses contributions aux différentes Organisations Internationales qui ont été retenues par le Conseil du Gouvernement en sa séance du 2 septembre 1977. Sur le crédit de 83.500.000 FRW, les engagements se sont élevés à FRW 83.488.331.

.../...

FICHE D'INFORMATION PAR L'EMPLOYEUR

N°...../...../.....

1. Attestation d'emploi

Nous soussignés (nom du dirigeant ou son représentant) RUNYINYA. BARABULIZA titre au Ministère/à l'Entreprise PRES. REP. déclarons que le nommé MASA BO. André.....CI n°260.24.. Commune MUSHUBATI Préfecture CITARAMA est régulièrement employé(e) au Ministère/à l'Entreprise précité(e) en qualité de (poste/grade) Planteur..... matricule n°..... carte de travail n° (pour les sous-contrat) depuis 25/7/1983...

Sauf imprévus qui surviendraient dès cette date de signature pour rompre les relations de travail avec l'employé, nous attestons que la présente tient lieu d'attestation d'emploi ou contrat de travail dont la durée est :

indéterminé / X /; fixée au / / tout ceci dès la signature de la présente attestation.

A la signature de la présente, nous attestons que l'intéressé(e) est d'une moralité: irréprochable / X / reprochable / /.

Fait à Kigali, le 9/12/94...

Signature et cachet (Employeur)

2. Engagement de virement et cession de salaire

Nous soussignés (Nom du dirigeant ou son représentant) RUNYINYA. BARABULIZA (titre) Conseiller au Ministère/à l'Entreprise PRES. REP. attestons que le (le) nommé(et) MASA BO. André perçoit normalement, en tant qu'employé(e), chez nous, un salaire mensuel net de 5.800. (en lettres) Cinq mille huit cent (montant avant toute forme de retenue).

Nous attestons qu'à la signature du présent document ledit salaire : - n'est frappé d'aucune aliénation, saisie, cession, ou autre engagement connu envers les tiers qui puisse réduire la partie versée/virée aux Banques Populaires / X / - est déjà frappé d'une retenue totale versée aux tiers de / / FRW.

Nous prenons bonne note de la cession volontaire dudit salaire par MASA BO. André..... pour ses engagements envers les Banques Populaires et nous nous engageons à verser/virer mensuellement tout le salaire au compte n° 6040037.2707 des Banques Populaires jusqu'à ce qu'avis de ces mêmes Banques nous soit donné de cesser les versements/virements.

En cas de résiliation du contrat de travail qui nous lie au susnommé, nous nous engageons à avertir les Banques Populaires et à retenir de son décompte final le solde restant dû.

Ledit montant sera retenu par nous pendant 3 mois maximum dès rupture du contrat commun. Sur réclamation des Banques Populaires dans ces 3 mois, nous nous engageons à libérer le salaire dû sans délais sur présentation du solde dû par l'employé dont le contrat de travail est rompu.

Fait à Kigali, le 9/12/94.

Signature et cachet de l'employeur MASA BO. André

Signature et cachet de la Banque

Signature de l'employé pour accord.

Cet engagement de virement et cession de salaire est établi en triple exemplaires:

- Copie pour l'employé
- Copie pour l'employeur
- Copie pour la Banque

Certaines contributions réclamées n'ont pas pu être versées soit parce que le budget retenu à l'article ad hoc avait été épuisé, soit parce que les accords ou conventions créant les nouvelles organisations n'ont pas encore été ratifiés par le Rwanda. Les propositions du Ministère des Finances ont arrêté le montant des contributions pour l'exercice 1980 à FRW. 90.000.000. Ce montant ne suffirait pas au cas où ces conventions sont ratifiées par le Rwanda. Il y a lieu d'envisager le paiement anticipatif des contributions qui produisent des intérêts moratoires lorsqu'elles n'ont pas été reçues le 1er janvier de l'année à laquelle elles se rapportent.

Les difficultés budgétaires causées par nos missions à l'étranger exige une vérification et un contrôle régulier de leur comptabilité.

Le retard assez important qui avait été enregistré dans la vérification des livres de caisse a pu être résorbé. Des lacunes à signaler: mauvaise interprétation du statut et des instructions en vigueur, une certaine inexpérience chez certains comptables qui occasionne quelques mauvaises comptabilisations. On relève aussi certains abus dans les dépenses mais ils ne sont pas fréquents. On peut dire aussi que les changements d'Ambassadeurs occasionnent des dépenses exceptionnelles: telles que renouvellement de peinture, rideaux mobilier etc...

.../...

Après la vague de changement et de nomination des nouveaux diplomates, une inspection s'impose d'autant que la dernière date d'il y a plus de 3 ans. Une mission de contrôle est prévue pour ce faire en janvier-février 1980.

Le contrôle porte sur les écritures consignées dans le livre de caisse tandis que l'inspection concerne surtout les biens de l'Ambassade.

1) Des discordances d'encaisse (surtout des déficits mais parfois aussi des excédents) apparaissent dans la comptabilité de certaines Ambassades : Kinshasa, Caire, Bujumbura, Paris, Moscou, Addis-Abeba..... et il semble qu'il soit opportun d'uniformiser maintenant les écritures des Ambassades avec celles du Ministère des Finances en les rapprochant pour donner une situation définitive. Le dernier contrôle financier de 9 Ambassades seulement date de 1976. Aujourd'hui nous avons 18 Ambassades et 1 Consulat.

2) Des disparitions de biens sont constatées par-ci-par-là surtout lors des mutations. Ces disparitions concernent surtout les appareils de musique, les frigos, parfois la vaisselle... mais cela ne se remarque que quand le remplaçant s'avise d'acheter tel ou tel matériel. Un contrôle de l'inventaire est donc nécessaire. Il y aurait aussi lieu de procéder à une inspection systématique des résidences et des chancelleries pour se rendre compte de la façon dont elles sont entretenues. Des renouvellements de peinture ou de mobilier et des remises en état tous les six mois ne devraient plus avoir lieu.

.../....

En effet, pour l'année en cours, les retenues sur traitement n'ont pas pu être versées faute de crédits. C'est-à-dire que le montant de 67.660.438 FRW réservé à cet article n'a suffi qu'à liquider les traitements nets. Ainsi donc les retenues souhaitées par les agents eux-mêmes n'ont pas été versées à leurs comptes personnels. Il en est de même pour les retenues pour pensions pour soins médicaux et pour la taxe professionnelle qui totalisent à elles seules pour les 3 premiers trimestres 79 la somme de 5.624.998 FRW à liquider bien entendu à l'article des litiges pour 1980. On peut ajouter à ceci l'incidence budgétaire de l'emploi uniformisé du DTS (parté de 16 monnaies où le \$US (33%), le DM (12,5%), le ¥ japonais (7,5%), le FF (7,5%) et la £ sterling (7,5%) participent pour 68% dans la pondération. Le DTS fluctue moins que n'importe laquelle de ses composantes) pour nos Ambassades en vue de supprimer l'utilisation des taux de change fictifs (à Bruxelles, Bonn, Paris, Kinshasa). Les salaires nominaux en FRW devront monter étant donné que les taux de change fictifs fixes qui sont en cours sont inférieurs aux cours de change réels. Reste alors la révision du barème des allocations de fonctions diplomatiques et de service extérieur. Cette révision devrait intervenir ne fût-ce que comme encouragement pour nos diplomates qui sont exposés aux conditions particulières de vie du pays de résidence,

* * *
* * *

Durant cette année 1979, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, eu égard à l'intensité de ces activités tant à la centrale qu'à l'extérieur

.../...

s'est heuté, à un problème de disponibilité des moyens pour mener à bien la tâche qui lui est confiée. Les moyens matériels mis à sa disposition, sont en effet insuffisants.

Le budget, lui alloué est en dessous de la réalité. Et cela concerne non seulement les voyages à l'étranger ou les contributions aux organismes internationaux, mais aussi les télécommunications et d'une manière générale la part réservée aux missions diplomatiques et consulaires.

Le personnel du Ministère aussi n'est pas proportionnel à la tâche tant quantitativement que qualitativement.

Parmi les moyens devant être mis à la disposition du Ministère, on ne doit pas perdre de vue l'extension du bâtiment ministériel qui est devenu trop étroit, ce qui entrave et gêne le travail même des agents et surtout la conservation des dossiers.

La tâche à accomplir par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération devient chaque année de plus en plus importante, le présent rapport qui se présente en deux volumes, en fait foi.

Le volume I contient les 2 premiers chapitres ayant trait à l'administration du département tandis que le volume II renferme les 2 derniers chapitres consacrés à la politique extérieure du pays tant au niveau politique qu'à celui de la coopération.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.-

